

Appel à projets France 2030 : « DEMO-TASE »



L'appel à projets pour développer les briques technologiques et les démonstrateurs pré-industriels pour les systèmes énergétiques

Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques.

Cet AAP vise à identifier des solutions dont le **niveau de maturité doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet.**

Le projet est porté par une entreprise (projet individuel ou collaboratif).

AXE 1 - Le photovoltaïque : développement de briques technologiques et démonstrateurs visant le développement et l'expérimentation de technologies et de solutions PV.

AXE 2 - L'éolien flottant : briques technologiques visant à accélérer la réduction des coûts et l'amélioration des performances. Les briques technologiques attendues pourront être mises en œuvre dans toutes les phases de développements des projets.

AXE 3 - Les réseaux et les systèmes énergétiques : 2 thématiques complémentaires, dans l'optique de construire un système énergétique bas carbone, résilient et optimum d'un point de vue économique :

1. l'optimisation des infrastructures ;
2. le développement des leviers de l'optimisation temps réel.

Type d'aide et modalités de soutien

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union Européenne applicable en matière d'aides d'État. L'aide apportée sera constituée **d'une part de subvention et d'une part d'avance récupérable.**

Zoom sur les dépenses éligibles

Salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de missions, etc.

Notre expérience du financement au service d'un accompagnement global, du cadrage au dépôt et du coaching à la rédaction

20
ans

+1000
projets

360°

L'appel à projets en bref

Type de financement : subvention (jusqu'à 75 %) et avance remboursable

Taux d'aide : jusqu'à 80 % selon les cas

Assiette de projet : > 1,5 millions d'euros

Quels projets ?

TRL : 9

Projet porté par une entreprise seule ou projet collaboratif

Time-to-market : commercialisation ou industrialisation à l'issue du projet.

Dates de relevé 2022 : 14 avril, 15 septembre

Dates de relevé 2023 : 15 mars, 15 septembre

Seront sélectionnés les projets démontrant une réelle prise en compte de la transition énergétique et écologique :

- ACV,
- ETV,
- préservation de la biodiversité,
- etc.



Informations pratiques

Consulter l'appel à projets



Nous contacter en région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur



daniel.tawil-jamault@inextenso-innovation.fr
thibaut.gorius@inextenso-innovation.fr